



Communiqué

le 18/02/2016

Déclaration Liminaire Commission Administrative Paritaire des Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels CNFPT – Paris Jeudi 18 février 2016

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Mesdames, Messieurs,

Notre pays a été agressé par des barbares criminels qui rejettent nos valeurs. A la suite des attentats du 13 novembre, l'état d'urgence a été décrété le 26 novembre et prorogé pour 3 mois. Les sapeurs-pompiers ont pris part à la détresse de la population meurtrie ...Face à cet engagement, les querelles au sein de cette instance paritaire paraissent bien fades et inopportunes.

En effet, notre premier recours sur le scrutin du 14 décembre 2014, était basé sur le respect des valeurs démocratiques, fondamentales de notre république. Le second recours, engagé par une autre organisation, quant à lui, n'a servi qu'à flatter certains ego, au détriment des carrières de nos collègues officiers.

Nous aurions toute légitimité à déposer un nouveau recours, puisque nous sommes pénalisés par la décision de justice qui nous prive du poste en groupe A supérieur. Toutefois, conscients et sensibles aux attentes de nos collègues qui se préparent depuis 2 ans aux concours et examens, et fiers de nos valeurs, nous ne nous engagerons pas dans cette voie. Certes, nous laissons le monopole des postes en groupe supérieur de la catégorie A de la commission administrative paritaire, mais c'est, à nos yeux, le prix à payer. Néanmoins, nous allons saisir par courrier le ministère de la fonction publique afin qu'à l'avenir le flou juridique actuel ne perdure. Faute de quoi, nous serions légitimes à déposer de nouveaux recours lors des prochaines élections locales ou nationales.

Proposer- négocier-contracter

A propos des concours, nous vous remercions, suite à notre courrier, de nous avoir rapidement transmis, le calendrier 2016. En revanche, nous déplorons l'annulation et le report sur 2016 des concours et examens de 2015. La promesse de réaliser les épreuves de 2015 au 1er semestre 2016 puis celles de 2016 au second semestre n'est pas tenue. Les épreuves de 2016 s'échelonnent sur 2017, privant les lauréats d'une nomination au 1er janvier. Pourquoi l'examen pro de lieutenant de 1ère classe est-il absent du calendrier 2016 ? Face au manque manifeste de moyens humains et financiers de la DGSCGC, ne serait-il pas temps, de confier, enfin, la réalisation des concours et examens au CNFPT ? Pour revenir aux sujets douloureux de l'actualité, le ministre de l'intérieur, lors des vœux à la profession à l'ENSOSP le 29 janvier, a annoncé que le plan de lutte contre le terrorisme serait doté d'une enveloppe de 41 millions d'euros. Nous sommes conscients que les SDIS n'en seront pas les principaux destinataires, quel éclairage pourriez-vous nous apporter ?

Toutefois, face à ce nouveau risque de « fusillade de masse », des SDIS, de leur propre initiative, s'équipent de matériels et élaborent des procédures. Cette problématique est inter-services et nationale, nous requérons donc un pilotage national par le ministère de l'intérieur, afin d'avoir une doctrine unique et harmonisée. Nous serions prêts à y participer et apporter notre contribution.

Autre point qui nous préoccupe : plusieurs départements cherchent à se regrouper ou à fusionner. Même si le ministre de l'intérieur, lors d'un discours au congrès de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, avait indiqué que les SDIS demeureraient à l'échelon départemental. Quelles seraient les pistes, qui modifieraient le volet législatif et impacteraient le code général des collectivités territoriales ? En tant qu'organisation syndicale représentative et dans le contexte actuel, nous sommes conscients de l'intérêt économique de tels rapprochements, mais nous ne pouvons accepter qu'ils se fassent au détriment du volet social et humain. Si la DGSCGC lançait une mission d'étude, nous souhaiterions ardemment y participer : « acteurs, nous serons moteur, contraints, nous risquons d'être un frein ! »

Pour le projet des emplois supérieurs de direction, pour lequel nous avons fait de nombreuses propositions, en partie acceptées, nous réitérons notre demande de parallélisme avec la fonction publique territoriale, qui reste plus que relatif, au regard des grilles indiciaires du futur cadre d'emploi des colonels et des contrôleurs. Quant à la constitution du cadre d'emploi initial et de la gestion du « stock », la mobilité que les directeurs ont imposée depuis longtemps à leurs personnels, devrait également s'appliquer à eux. Ceux déjà en poste dans le même SDIS depuis dix ans (cinq ans renouvelables une fois), devront faire preuve de mobilité pour bénéficier de la revalorisation indiciaire de la réforme. Ne doutons pas que les intérêts partisans d'une portion congrue du stock ne déstabilisera pas un édifice, que nous voulons ambitieux pour nos successeurs, mais qui s'avère difficile à bâtir dans un contexte économique contraint. Nous attendons un nouveau calendrier de travail pour assurer à notre organisation syndicale représentative sa place dans la négociation.

Pour revenir à notre instance, nous avons réclamé que la session se tienne en décembre 2015, permettant aux SDIS de nommer les officiers promouvables au 1er janvier 2016. Ce nouveau report ne doit pas engendrer de perte de droits pour nos collègues, qui doivent être nommés rétroactivement au 1er janvier 2016. Une note claire en ce sens et univoque, adressée aux préfets et aux PCASDIS, nous semble nécessaire.

Sans remettre en cause la qualité du travail des personnels de la DGSCGC, nous sommes dubitatifs quant aux informations en provenance des SDIS. En effet, les remontées du terrain tendent à montrer que certains services émettent des certificats et attestations de complaisance, permettant à des agents de se présenter à l'examen de lieutenant de 2ème classe.

Sur la clause de revoyure, nous en déplorons le contenu trop restrictif qui ne gomme pas les imperfections initiales, notamment pour les lieutenants. En effet, le traitement des lieutenants de 2ème classe reste en deçà de celui des adjudants chefs. De plus, la clause de revoyure, à peine publiée, sera

fortement impactée par la réforme « PPCR » (parcours professionnels carrière rémunération) qui conduira inéluctablement à une nouvelle filière.

Concernant le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM), notre organisation réclame, à la suite de son congrès d'Artigues près Bordeaux, le développement des infirmiers sapeurs-pompiers en soutien des véhicules de secours et d'assistance aux victimes et un cadre d'emploi des préparateurs en pharmacie. Elle exige la publication de textes attractifs pour les cadres, cadres supérieurs de santé, médecins et pharmaciens.

Dans le Secours Aux Personnes (SAP), nous attendons toujours d'être associés au comité de suivi et d'évaluation national, aux côtés des autres acteurs du secteur.

Dans le domaine de la santé et la qualité de vie en service (SQVS), lors de la dernière CAP, nous avons dénoncé l'effet ciseaux induit par l'augmentation de la sollicitation opérationnelle et les contraintes budgétaires que subissent les SDIS et leurs personnels. Nous exigeons une véritable démarche SQVS dans nos établissements publics pour redonner un sens humain, pour le bien vivre ensemble. Nous revendiquons le développement de la formation des cadres dirigeants et managers intermédiaires des SDIS, via le CNFPT et l'ENSOSP. En la matière, quelques situations locales méritent toute l'attention de notre direction générale, afin de faire cesser des pratiques parfois indignes.

Revenons au fonctionnement de cette instance, nous regrettons toujours l'envoi non fonctionnel du lien internet par la DGSCGC, nous exigeons la publication soit via « info sdis » avec des codes particuliers, soit via la plateforme ministérielle « envol ». S'agissant d'une instance nationale, où nous siégeons en tant qu'élus représentant les officiers, nous réclamons la prise en charge des frais liés à notre venue la veille à Paris pour préparer cette réunion. Lors des précédentes mandatures, cette prise en charge existait. L'économie réalisée n'est pas un argument valable à nos yeux. Nous avons dénoncé cette situation dans un récent courrier au DGSCGC.

Afin de clore ce propos, nous remercions les personnels de la DGSCGC et du CNFPT qui ont préparé cette commission malgré les délais contraints. Dommage toutefois que les périodes de vacances scolaires n'aient pas été prises en compte depuis Paris.

Merci de votre attention